

Objectif 3.1 : Préserver et gérer les espaces naturels

Définir un projet de gestion globale de la confluence Weiss-Fecht

Priorité d'intervention



Action 16

Enjeux

La zone de confluence Weiss-Fecht est un site plurifonctionnel et potentiellement d'une grande richesse naturelle, hydraulique, paysagère et patrimoniale.

Elle est à la fois un support d'activités économiques (vergers et autres productions fruitières, vignes, labours) et de loisirs (piste cyclable, activité cynégétique, pêche, etc.), et un lieu marginalisé où de nombreuses dégradations, nuisances et incivilités sont constatées.

L'étude préalable et les concertations menées dans le cadre du Gerplan ont mis en évidence la nécessité de repenser la vocation future de cette confluence.

Communes concernées



Mise en œuvre

Il s'agit de mener en préalable une réflexion prospective sur l'avenir souhaité et souhaitable du site. Faut-il favoriser sa mise en valeur compte tenu de son immense potentiel, laisser-faire et se poursuivre sa dégradation, sa banalisation et sa marginalisation en y installant des infrastructures lourdes (zones d'activités), ou tendre vers une protection partielle (zone inondable, zone humide remarquable du Département) ? Une vocation mixte constitue peut-être une solution qui en tous cas pourrait tendre vers un consensus.

Pour lancer cette réflexion et le cas échéant définir un projet de gestion globale du site, plusieurs étapes sont à suivre :

- la constitution d'un groupe de travail (techniciens, élus de la CCVK et des communes voisines comme Colmar, personnes ressources locales, syndicats mixtes de rivières, riverains, arboriculteurs, viticulteurs, etc.) pour l'élaboration et le suivi du projet ;
- le lancement d'une étude de faisabilité et de définition d'un projet de gestion et de mise en valeur du site par un bureau d'études spécialisé ;
- la mise en œuvre / l'engagement de procédures pour traiter la question du foncier (maîtrise du foncier par le biais d'un aménagement foncier léger de type réorganisation foncière, d'un Espace Naturel Sensible et de la création d'une zone de préemption, etc.) ;
- la réalisation de travaux d'entretien (suppression des dépôts sauvages, des plantes envahissantes), de restauration de la dynamique et des milieux alluviaux (renaturation, réactivation d'anciens bras morts, remplacement des plantations monospécifiques par des peuplements indigènes), etc. ;
- la définition de mesures de sensibilisation auprès des différents usagers et propriétaires pour la reconnaissance des fonctions écologiques, hydrauliques, paysagères et sociales de cette zone alluviale. Cette sensibilisation conjointement réalisée avec une valorisation doit permettre une meilleure appropriation des lieux et lutter ainsi contre un certain nombre de problèmes de nuisances et d'incivilités. La complexité de la définition du projet résidera dans l'articulation et le juste équilibre à promouvoir entre les fonctions de productions, de loisirs et de fréquentation nouvelle, et la préservation des milieux naturels. Une réflexion devra être engagée sur les conditions d'accès dans le site et la mise en place par exemple d'un schéma de circulation (routière, cyclable, pédestre) ;
- la définition d'un programme pédagogique avec confection et mise en place sur le site de supports d'interprétation sur les caractéristiques et l'évolution notamment hydraulique du site (du tracé naturel et divagant des cours d'eau, au tracé actuel fortement anthropisé), la richesse écologique et paysagère du site. Des chantiers de démonstration de taille de vergers, de vignes avec les producteurs locaux, de restauration de berges et création de milieux alluviaux de substitution (mares à batraciens), pourraient venir étoffer le projet pédagogique en lien avec les structures scolaires locales et le service jeunesse de la CCVK.

Le projet devra s'inscrire dans une véritable démarche de développement local où l'ensemble des acteurs concernés sera associé. Il s'agira de construire de manière collective un projet incluant les activités et occupation du sol en place, les richesses patrimoniales du site et potentialités socio-récréatives par la découverte et l'interprétation.

Les points forts à prendre en compte seront :

- la diversité des activités et productions agricoles en place (arboriculture, petites productions fruitières, viticulture, élevage), qui constitue une véritable agriculture de proximité et de vente directe garante d'un lien social entre producteur et consommateurs,
- la richesse écologique du site avec le maintien des milieux alluviaux (forêt alluviale résiduelle, milieu pionnier banc de gravier du lit mineur, etc.) et d'une avifaune d'intérêt communautaire,
- les usagers et propriétaire actuels du site (par voie d'enquête recenser tous les usagers et leurs pratiques courantes et plus exceptionnelles).

Enfin, une communication sur la démarche engagée, les intérêts, les résultats attendus, etc., et l'historique des travaux réalisés pourra en revanche être assurée au niveau de la CCVK, via le bulletin intercommunal et le site internet.

Echéancier de réalisation

2005	2006	2007	2008	2009	2010
------	------	------	------	------	------

Maîtrise d'ouvrage

CC Vallée de Kaysersberg / Communes concernées ou syndicats mixtes de rivières

Coût prévisionnel

Etude préalable de faisabilité et de définition d'un projet de gestion et de mise en valeur :
Entre 5000 et 10000 € selon le contenu du cahier des charges

Maîtrise foncière (coûts d'acquisition) :
60 € l'are en terres labourées
22 € à 30 € l'are de forêt et de prairies
122 € l'are dans les zones périurbaines

Travaux de restauration : à définir selon le programme des travaux

Financements possibles

Département : 50 % pour les études d'aménagement de sites, 40% pour les travaux d'aménagement, 30% du coût de l'acquisition (maîtrise foncière avec ENS), 80% pour chantiers reconstitution corridors écologiques

Région Alsace :
80 % du montant HT éligible du projet (crédits Trame Verte sur corridor écologique identifié par l'étude régionale)

Communes / Communauté de Communes : à définir au moment du montage du projet

Agence de l'Eau Rhin-Meuse : 40 à 50% pour opération et travaux sur rivières, 50% pour étude (inventaire, projet).

Partenaires techniques

- Département
- Syndicat Mixte de Rivières
- Brigades Vertes
- Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Retours d'expériences

/

Fréquence de l'action

Ponctuelle	Annuelle
------------	----------

ORIENTATION 3 : RESPECTER ET VALORISER NOTRE ENVIRONNEMENT NATUREL ET RURAL

